

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: VAICO ATF CVT V60-0117, V60-0211

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit lubrifiant

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur VIEROL AG

Karlstraße 19

26123 Oldenburg

 Téléphone:
 +49 0441 210 20 - 0

 Télécopie:
 +49 0441 210 20 - 111

Contact pour demander des fiches de données de sécurité

E-mail: Lubrifiants automotive info@vierol.de

Lubrifiants industriels

Téléphone: +49 0441 210 20 - 0

Service chargé de renseigner sur les fiches de données de sécurité

E-mail: info@vierol.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum Nord (Göttingen) +49 (0)551/19240

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit, bien qu'il ne soit pas classé comme dangereux aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP), il doit être étiqueté.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aucune information disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Date de Révision: 23.11.2023 Version: 1.1



2.3 Informations sur les autres dangers

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minerales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Mélange d'huiles minérales hautement raffinées avec des additifs spéciaux.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
huile de base, basse viscosité	EINECS: 276-738-4	20,00% - <50,00%	01-2119474889-13	
huile de base, basse viscosité	EINECS: 265-158-7	1,00% - <10,00%	01-2119487077-29	
huile de base, basse viscosité	EINECS: 276-737-9	1,00% - <10,00%	01-2119474878-16	
alkylamine, longue chaine	EINECS: 253-249-4	1,00% - <5,00%	01-2119488911-28	

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification	
huile de base, basse viscosité	EINECS: 276-738-4	CLP: Asp. Tox. 1;H304	
huile de base, basse viscosité	EINECS: 265-158-7	CLP: Asp. Tox. 1;H304	
huile de base, basse viscosité	EINECS: 276-737-9	CLP: Asp. Tox. 1;H304	
alkylamine, longue chaine	EINECS: 253-249-4	CLP: Aquatic Chronic 4;H413	

CLP: Règlement n° 1272/2008

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérogènes selon la Nota L/ Nota N, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les pau-

pières.

Date de Révision: 23.11.2023 Version: 1.1

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.



Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulverisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inap-

propriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pasl'envoyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre(par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

Date de Révision: 23.11.2023 Date d'impression: 08.12.2023 SDS_FR - FR - 000000000602018649

Version: 1.1



6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementationslocales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter lechapitre 13

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'eclair.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser

l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant lamanipulation des produits pétroliers ou que

chimiques.

Protection des yeux/du visage:

éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclabous-

sures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Date de Révision: 23.11.2023 Date d'impression: 08.12.2023 SDS_FR - FR - 000000000602018649



Protection de la peau

Protection des Mains: Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Temps de perméation min.: >= 480 min

Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respec-

ter.

Autres: Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du panta-

lon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter

i'inhalation des vapeurs/ aérosols.

Dangers thermiques: Non connu.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que

lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnemen-

taux:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:liquideForme:liquideCouleur:Ambre

Odeur: Caractéristique

pH: substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Point de congélation:non déterminéPoint d'ébullition:non déterminé

Point d'éclair: 208 °C

Taux d'évaporation: Non applicable aux mélanges.

Inflammabilité (solide, gaz): non déterminé

Limite supérieure d'inflammabilité (%):

Non applicable aux mélanges.

Densité: 0,85 g/cm3 (15 °C)

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Insoluble dans l'eau

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Non applicable aux mélanges.

Date de Révision: 23.11.2023 Version: 1.1

Date d'impression: 08.12.2023



Température d'auto-inflammabilité:non déterminéTempérature de décomposition:non déterminéViscosité, cinématique:34 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives: Valeur sans importance pour la classification. **Propriétés comburantes:** Valeur sans importance pour la classification.

Caractéristiques de la particule: Non applicable

9.2 Autres informationsAucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses:

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter: Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles: Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition

dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données dispo-

nibles.

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)

huile de base, basse

viscosité

DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg

huile de base, basse

viscosité

DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg (OECD 401)

alkylamine, longue

chaine

DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)

Date de Révision: 23.11.2023

Date d'impression: 08.12.2023

SDS_FR - FR - 000000000602018649



Contact avec la peau

Produit: ETAmél: 92.949 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

huile de base, basse

viscosité

DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (OECD 402)

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

CL 50 (Rat, 4 h): > 5 mg/l

huile de base, basse

CL 50 (Rat, 4 h): > 5,53 mg/l Poussière ou brouillard

viscosité

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine, longue chaine OECD 404 (Lapin):

Pas irritant.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine, longue chaine OECD 405 (Lapin):

Pas irritant.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données dispo-

nibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine, longue chaine

Non sensibilisant (cochon d'inde); OCDE 406.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduc-

tion

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Date de Révision: 23.11.2023 Version: 1.1



Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux

de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

alkylamine, longue

chaine

CL 50 (Poisson zèbre, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

Invertébrés Aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

LE50 (Daphnie, 48 h): > 10.000 mg/l (OECD 202)

huile de base, basse

viscosité

LE50 (Daphnie, 48 h): > 10.000 mg/l

alkylamine, longue

cháine

CE50 (Daphnie, 48 h): > 100 mg/l (OECD 202)

Toxicité chroniquePro-

duit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Poisson

Date de Révision: 23.11.2023 Date d'impression: 08.12.2023

SDS_FR - FR - 000000000602018649

Version: 1.1



Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

NOEC (Poisson, 14 jr): > 1.000 mg/l

huile de base, basse

viscosité

NOEL (Poisson, 14 jr): 1.000 mg/l

Invertébrés Aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

NOEC (Daphnie, 21 jr): 10 mg/l (OECD 211)

huile de base, basse

viscosité

NOEC (Daphnie, 21 jr): 10 mg/l (OECD 211)

Toxicité pour les plantes aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

NOEC (Algue, 72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

huile de base, basse

viscosité

NOEC (Algue, 72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

alkylamine, longue

chaine

CE50 (Algue, 72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Non applicable aux mélanges.

Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine, longue chaine 1 % (28 jr) Ne se dégrade pas rapidement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères

PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux

de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: La classification de ce produit est basée entièrement ou partiellement sur

des données expérimentales.

Date de Révision: 23.11.2023 Date d'impression: 08.12.2023 SDS FR - FR - 000000000602018649

Date de Révision: 23.11.2023 Version: 1.1

9/12



RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations éta-

blies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de

son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors dustockage de produits usés.

Codes européens de déchets

13 02 05*: huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlo-

rées à base minérale

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU ou numéro –

d'identification:

14.2 Désignation officielle de trans-

port de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes: – N° de danger (ADR): –

Code de restriction en tunnel:

14.4 Groupe d'emballage: –14.5 Dangers pour l'environnement: –

14.6 Précautions particulières à pren-

dre par l'utilisateur:

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro -

d'identification:

14.2 Désignation officielle de trans-

port de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes: – N° d'urgence: –

14.3 Groupe d'emballage: –

14.5 Dangers pour l'environnement:

14.6 Précautions particulières à pren-

dre par l'utilisateur:

Date de Révision: 23.11.2023 Version: 1.1



IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2 Nom de transport complet: -

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes:

14.4 Groupe d'emballage:
14.5 Dangers pour l'environnement:
14.6 Précautions particulières à pren-

dre par l'utilisateur:

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre. **chimique:**

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Autres informations: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par

des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" -

Jugement d'experts

Date de Révision: 23.11.2023

SDS_FR - FR - 000000000602018649

Date de Révision: 23.11.2023
Date d'impression: 08.12.2023

Version: 1.1



Avis de non-responsabilité:

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.